

A ces mots, l'enfant dépose un baiser sur le front de son chien qui lui répond par un léger mouvement de sa queue; puis le petit ange se lève, et, sans dire un seul mot, il s'approche de moi et me baise la main pour me remercier de ne lui avoir pas enlevé son ami.

Je laissai une abondante aumône à cette pauvre famille, et je quittai à regret ce toit où étaient réunis bonheur et pauvreté; et non sans avoir, à plusieurs reprises, tourné vers la chaumière mes yeux humides de larmes d'attendrissement, je suivis le sentier qui me ramena sans peine au village.

Et le soir, en m'endormant, je me dis: "Ma journée n'a pas été perdue, puisque j'ai fait des heureux aujourd'hui."

Quand le bon Dieu nous mène en quelque sorte par la main, auprès de ses enfants chéris, les pauvres, ah! soyons donc compatissants, soyons généreux!

Et si nous ne pouvons donner une pièce d'or ou d'argent, donnons au moins une douce parole, une parole d'encouragement; et les anges de miséricorde recueilleront cette parole, et la déposeront, toute embaumée de leurs larmes de joie, dans le livre de vie.

G.

ANNONCES.

NOUVELLE PUBLICATION.

RÉPONSES aux Programmes de PÉDAGOGIE et d'AGRICULTURE pour les DIPLOMES d'école élémentaire et d'école modèle, rédigées par M. Jean Langevin, Ptre. A vendre, à Québec, à la librairie de Noé Langevin, No. 7, rue St. Joseph, Haute-Ville. Prix, 12 $\frac{1}{2}$ centins; à la douzaine, \$1.40.

15 janvier 1863.

LES SOIRÉES CANADIENNES.

LES Soirées Canadiennes continueront à être publiées de la même manière et aux mêmes conditions que par le passé.

L'abonnement étant payable d'avance, les livraisons du recueil ne seront adressées qu'aux personnes qui auront fait tenir la somme d'UNE PIASTRE aux éditeurs-propriétaires soussignés.

On peut s'abonner en tout temps; mais il est de l'intérêt des souscripteurs et des éditeurs que la chose se fasse le plus tôt possible.

On peut se procurer, au prix de souscription, les séries brochées de 1861 et 1862, et les mêmes séries reliées, moyennant un prix additionnel variant avec le genre de reliure qu'on veut avoir.

Les personnes qui s'intéressent aux *Soirées Canadiennes* sont priées de faire connaître cet avis à leurs amis, et les journaux qui reçoivent les "*Soirées*" voudront bien, en retour, faire connaître la substance de cet avis à leurs lecteurs.

BROUSSEAU ET FRÈRES.



BOIS ET FORÊTS.

Département des Terres de la Couronne

Québec, 2 décembre 1862.

A VIS est par les présentes donné qu'une vente de limites pour la coupe du bois (timber limits), dans le territoire Chaudière et Madawaska, aura lieu au Bureau de l'Agent des Bois de la Couronne, à Fraserville, (Rivière-du-Loup,) le 20e jour de janvier prochain.

Conditions de la vente.

Premièrement. Les limites, suivant leur étendue supportée, plus ou moins, seront offertes en vente, par encan public, à un tel point d'enchère, outre la rente foncière ordinaire, que pourra déterminer le département des terres de la Couronne.

Les limites seront adjugées aux personnes qui offriront le plus haut bonus.

Le bonus et la rente foncière de la première saison devront être payés dans chaque cas immédiatement après l'adjudication.

Secondement. Les personnes à qui les limites seront adjugées, seront tenues de faire tirer les limites, à leurs propres frais, lorsque cela sera nécessaire, conformément aux instructions qui devront être émanées par le département des terres de la Couronne.

Troisièmement. Les licences seront émises, en faveur des adjudicataires, dans l'espace d'un mois, à compter de la date de la vente.

Quatrièmement. Sous tous autres rapports, les limites seront soumises aux règles générales, concernant les bois, maintenant en force ou qui pourront le devenir par la suite.

On pourra obtenir toutes informations au sujet des limites qui doivent être offertes en vente, en s'adressant, le 2e après le DEUX du mois prochain, au bureau de l'agent des bois de la Couronne, à Fraserville, ou au département des terres de la Couronne, à Québec.

ANDREW RUSSELL,
Ass.-Commissaire.

2 janvier 1862.

NOUVEAU MARCHAND A SAINTE HELENE.

A la demande de plusieurs personnes influentes de cette paroisse et des paroisses environnantes, le soussigné a cru devoir établir un Magasin de Marchandises Sèches, Grosseries, Quincailleries, etc., ou il vendra, pour de l'argent comptant, au

PRIX DE QUEBEC.

EDOUARD CHAPLEAU,

1er décembre, 1862.

Marchand.

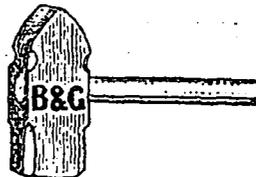
MANUEL DES CONGRÉGATIONS

DES
SAINTS ANGES,

A L'USAGE DES

EUNES ÉLÈVES DES COLLÈGES ET
DES COUVENTS,

A vendre à l'Imprimerie de la Gazette des Campagnes.—Prix: 2 schelins le vol.



POUR LES EGLISES.

NOUS avons l'honneur d'annoncer aujourd'hui à nos amis, et au public en général, que vu l'encouragement libéral que nous en avons reçu, nous avons cru à propos d'agrandir de beaucoup notre établissement, en y joignant le magasin voisin et augmenté en conséquence notre fonds de marchandises.

Nous recevons chaque jour des Etats-Unis de magnifiques LUSTRES en cuivre ou de bronze, à l'HUILE DE CHARBON, faits spécialement pour les EGLISES.

Messieurs les Marguilliers des paroisses sont respectueusement invités de diriger leur attention sur ces objets.

On trouvera ici l'assortiment le plus varié et le plus considérable de LAMPES à l'huile de charbon, et de QUINCAILLERIE qu'il y ait à Québec. Instruments agricoles, Ferrures de maison, Ustensils de cuisine, Peinture, Huile, Vitres, Outils de toutes sortes, etc., etc., à bas prix.

Les conditions très-libérales.

BÉLANGER ET GARIÉPY.

Québec 9 $\frac{1}{2}$, rue Lafabrique, à l'enseigne du Gros Marteau.



Département des Terres de la Couronne

QUÉBEC, 4 novembre 1862.

A VIS est par le présent donné qu'environ 5275 acres des terres de la Couronne, situées dans le township de LAMPTON, comté de BEAUCE, C. E., seront offertes en vente à ceux qui y sont établis ou qui ont l'intention de le faire, le 2e après le DOUZIÈME jour de décembre prochain, à raison de 40 centins par acre.

Pour plus amples informations, s'adresser à l'agent local LOUIS-LABRECQUE, écr., à Lambton, C. E.

ANDREW RUSSELL,
Ass.-Commissaire.

15 novembre 1862.